

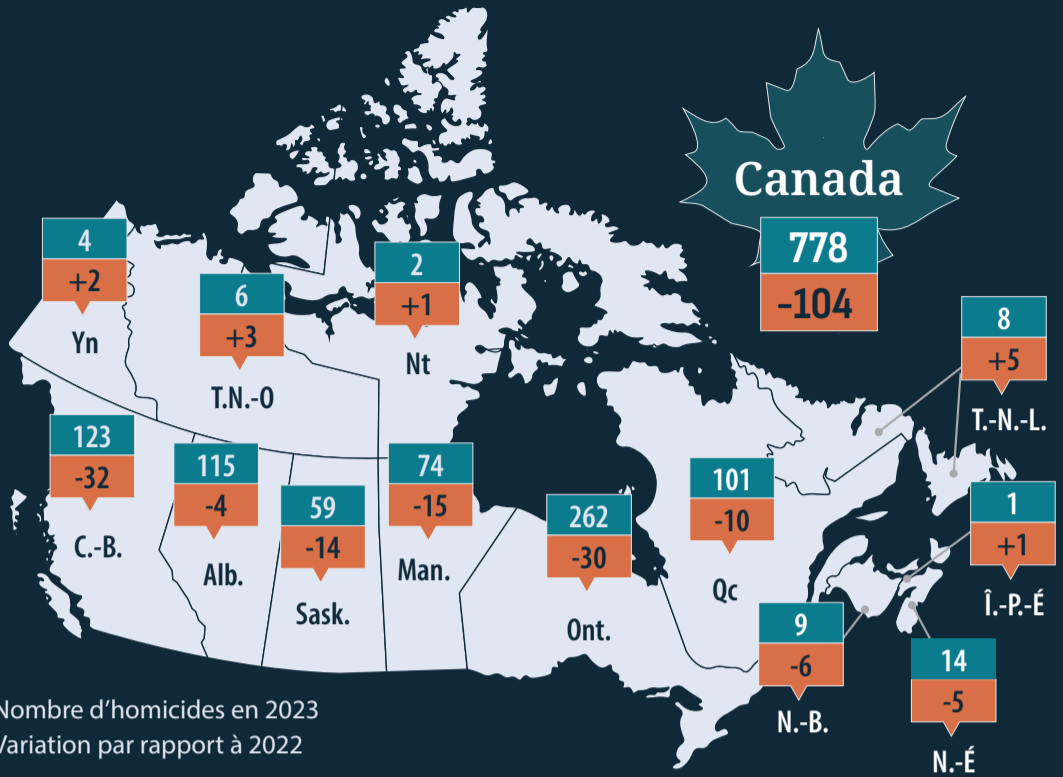


L'HOMICIDE

au Canada, 2023

En 2023,
778 homicides ont
été déclarés par les
services de police à
l'échelle nationale.

Comparativement à 2022,
le taux d'homicides au
pays a baissé de 14 % pour
se chiffrer à 1,94 homicide
pour 100 000 habitants.



En 2023...

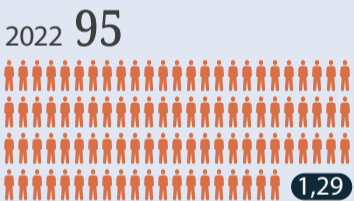
■ Nombre d'homicides en 2023
■ Variation par rapport à 2022

Les homicides **attribuables à des gangs** ont continué de représenter environ le quart de tous les homicides au Canada.

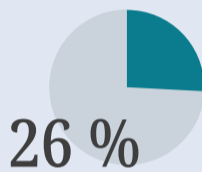
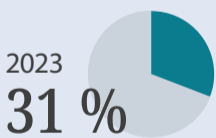


Le nombre et le taux de **jeunes de moins de 18 ans parmi les auteurs présumés d'homicide** ont baissé en 2023. Cependant, la proportion d'homicides attribuables à des gangs commis par des jeunes a presque doublé pour passer de 16 % en 2022 à 31 % en 2023.

Nombre de jeunes auteurs présumés
Taux pour 100 000 jeunes



Proportion d'homicides attribuables à des gangs commis par des jeunes

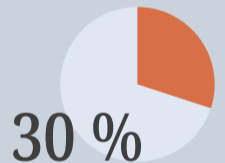


Environ le quart des victimes (26 %) d'homicide ont été identifiées comme **Autochtones**¹, ce qui représente une proportion comparable à celle de l'année précédente.

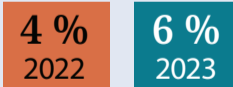


Le taux d'homicides impliquant des victimes autochtones était de 9,31 pour 100 000 habitants, soit **plus de six fois** le taux enregistré pour les non-Autochtones. Les Autochtones continuent donc d'être surreprésentés parmi les victimes d'homicide.

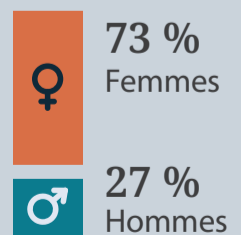
Les victimes identifiées comme des **personnes racisées** représentaient encore près du tiers (30 %) de l'ensemble des victimes².



Parmi les victimes d'homicide, 6 % étaient des **personnes portées disparues** au moment de leur décès, en hausse par rapport à 4 % en 2022. La majorité de ces victimes étaient des femmes.



Alors que le nombre d'homicides commis aux mains d'un partenaire intime⁴ a diminué, les femmes en étaient plus souvent victimes que les hommes, représentant 73 % des victimes.



Parmi les homicides commis à l'aide d'une **arme à feu**, environ 6 sur 10 ont été perpétrés avec une arme de poing.

Près du tiers des personnes accusées d'homicide au cours des cinq dernières années **étaient en détention ou sous surveillance au sein de la collectivité** au moment de l'incident³.



1. Les Autochtones comprennent les personnes identifiées par la police comme des membres des Premières Nations (Indiens inscrits ou non), des Métis, des Inuit ou des personnes autochtones dont le groupe est inconnu.

2. Dans cette infographie, le concept de population racisée est mesuré à l'aide de la variable « minorité visible », qui fait référence à l'appartenance ou non d'une personne à un groupe des minorités visibles aux termes de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans la Loi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

3. Sont exclus les homicides pour lesquels on ne savait pas si l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé était en détention ou sous surveillance au sein de la collectivité au moment de l'homicide.

4. Ces homicides sont commis par un conjoint marié, un conjoint de fait, un partenaire amoureux ou un autre partenaire intime, actuel ou ancien.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Numéro au catalogue : 11-627-M
ISBN : 978-0-660-74040-9

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024